

# Conseil Municipal du 11 janvier 2021

## AFFAIRES GÉNÉRALES

**Présentation de la démarche PLUi** : M. Erwan FLOCH, DGS de la CCPL est intervenu à la demande de M. le Maire afin d'expliquer la démarche Plan Local d'Urbanisme Intercommunal aux élus avec une prise de compétence communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Travaux sur la RN12 et bretelle de sortie de la Croix des Maltotiers** : Des travaux de reprise du tapis d'enrobé sont programmés du 6 avril au 7 mai prochain de Plouédern à la Croix des Maltotiers incluant la reprise de la bretelle de sortie. La commune financera une partie des travaux de reprise de la Voie Communale suivant une convention de participation avec la DIRO.

**Point sur la situation sanitaire - Covid-19** : Tenant compte des annonces gouvernementales et des possibilités laissées par les décrets d'application concernés, les activités associatives reprennent doucement. David MORVAN, animateur communal a repris son planning habituel afin de répondre et de satisfaire aux différentes reprises associatives. Toutes les activités ont repris sans accès aux vestiaires, ni douches. Les salles municipales sont toujours fermées au public. Confirmation reçue par les services de la Préfecture sur l'exception faite à cette fermeture pour la tenue des assemblées générales associatives. Cette décision reste au bon vouloir de la municipalité. A noter que M. le Maire a donné son accord pour ouvrir la salle Jeanne d'Arc aux entreprises demandeuses pour la pause méridienne pour déjeuner. La condition étant qu'ils prennent leur repas à l'Hermine.

**Panne d'éclairage public dans le centre-bourg** : Depuis le début du mois de décembre, l'éclairage public est défaillant depuis la place Holbeton et jusqu'à la sortie Nord d'agglomération. Le SDEF et INEO sont mobilisés pour tenter de le remettre en service mais bute sur un défaut sur un câble enterré. A défaut de solution, le SDEF dépêchera un camion laboratoire à la charge de la Commune pour résoudre ce désordre.

**Report des élections Départementales et Régionales** : Le projet de loi portant report du renouvellement général des conseils départementaux et des conseils régionaux a été présenté lors du dernier conseil des ministres de 2020, le 21 décembre. Comme prévu, ce projet de loi reporte de mars à juin 2021 les élections régionales et départementales. La date de convocation des électeurs sera fixée par décret, au plus tard six semaines avant le scrutin. Le choix devrait s'arrêter entre les 13 et 20 juin ou les 20 et 27 juin.

**Situation des assistantes maternelles sur le territoire** : M. le Maire fait un point sur les assistantes maternelles du territoire pour donner suite à la dissolution de l'association d'assistantes maternelles « *La Ribambelle* » à compter de la fin janvier.

**Retour sur les illuminations de Noël** : Les retours sont unanimes. Le clocher illuminé et les sapins en bois de palettes ont fait leur effet...

## TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

**Remplacement de la cureuse de fossés** : La cureuse de fossés actuelle a été achetée en 1998 par la Commune de BODILIS. A ce jour, elle mutualise son utilisation avec la Commune de PLOUGAR qui en contrepartie met à disposition la balayeuse pour la voirie. La cureuse montre de sérieux signes de faiblesses et des pièces d'usure sont à remplacer avec un devis de pièces élevé. En accord avec la Commune de PLOUGAR, il a été décidé de ne pas remplacer ces pièces d'usure mais de s'orienter sur l'acquisition mutualisée d'un nouveau matériel. C'est chose faite avec la société AGRAM pour son remplacement par un produit de même gabarit que la précédente pour une utilisation identique. La quote part supportée par la Commune de BODILIS s'élève à 2 105 € HT + frais de livraison.

**Travaux au complexe vestiaires – buvette – club house au terrain de football** : Le Conseil Municipal valide et autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football, via la Ligue de Bretagne de Football et le District du Finistère de Football dans le cadre de la création d'un club house au complexe sportif. De plus, et préalablement au démarrage des travaux, il nous faut retenir un coordonnateur SPS. C'est chose faite avec la SOCOTEC.

## **FINANCES / RESSOURCES HUMAINES**

**Renouvellement de conventions** : Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement des conventions pour les travaux de lamier et d'épaveuse auprès de l'ETA du Château d'eau, pour les travaux de tractopelle auprès de l'ETA PENN, ainsi qu'auprès de l'APA de Plouvorn pour la mission de dératissage et de déaupisation.

**Décision Modificative Budgétaire** : M. le Maire présente le projet d'ajustements ayant pour finalité de constater les travaux en régie 2020 réalisés par les services techniques à savoir les abris bus et des travaux de busage en voirie.

**Élaboration d'un rétroplanning jusqu'au vote du Budget Primitif 2021** : M. le Maire présente les échéances à venir. Plusieurs commissions Finances sont à fixer. Pour cette 1<sup>ère</sup> année budgétaire, il propose de découper le processus en 2 réunions à savoir : Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars : vote du Compte Administratif 2020 et Conseil Municipal du 12 avril : vote du Budget Primitif 2021.

**Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel communal** : Notre contrat d'assurance statutaire nous liant au CIGAC via Groupama Loire Bretagne est arrivé à échéance au 31 décembre 2020 et c'est ainsi que, après négociation, le contrat a été renouvelé à un taux fixe maintenu aux taux existants jusqu'au 31 décembre 2022. Par ailleurs, le CDG29 a lancé une procédure mutualisée de mise en concurrence afin de souscrire un contrat d'assurance statutaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour son compte et pour les collectivités adhérentes désireuses de s'intégrer à cette démarche. La Commune de BODILIS a répondu favorablement à cette demande afin d'être intégrée à cette consultation. Libre à chacun dès la connaissance du résultat de l'appel d'offres de souscrire ou non au contrat négocié.

**École Notre Dame** : Dans le cadre du label « écoles numériques », un dossier avait été déposé afin de bénéficier d'équipements numériques à l'école. Elle a de nouveau été retenue pour cette opération. La Commune financera donc intégralement l'investissement avant que le rectorat ne lui reverse la subvention de 50 % de l'investissement. Ce nouvel appel à projets vient compléter le précédent appel à projets ENIR pour lequel l'école avait déjà été retenue. L'école Notre Dame est donc aujourd'hui à la pointe la technologie.